


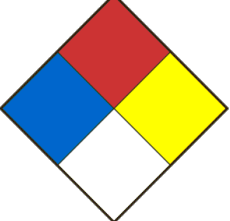


## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit N,N-DIMÉTHYLACÉTAMIDE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique CH <sub>3</sub> CON(CH <sub>3</sub> ) <sub>2</sub>		Numéro MAT DR-0122	Masse molaire 87,12
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes N,N-DIMETHYLACETAMIDE, DIMETHYL ACETAMIDE, ACIDE ACÉTIQUE DIMÉTHYLAMIDE, DIMETHYLACETONE AMIDE, DIMETHYLAMIDE ACETATE, DMAC			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	
Téléphone en cas d'urgence	418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2025-01-28	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Toxicité pour la reproduction catégorie 1B</p> <p>Liquides inflammables catégorie 4</p> <p>Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 4</p> <p>Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H227 Liquide combustible.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p> <p>P261 Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.</p> <p>P264 Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.</p> <p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>
	<p><b>Santé</b> 2</p> <p><b>Inflammabilité</b> 2</p> <p><b>Réactivité</b> 0</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P/P)
N,N-Diméthylacétamide	127-19-5	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation oculaire. Irritation de la peau. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La vapeur peut parcourir une grande distance et s'enflammer sur des sources d'ignition tels que des chauffettes, des appareils électriques, cigarettes, étincelles, etc.. Violentes réactions exothermiques avec les composés hautement halogénés (tétrachlorure de carbone, hexachlorocyclohexane) lorsque chauffé au-dessus de 90°C. N.B: la présence de fer en poudre peut catalyser cette réaction à une température inférieure (71°C).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important. (Référence section 8 pour équipements de protection à utiliser.) Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Enlever toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel anti déflagration. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons du soleil. Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Hygroscopique.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Embouteiller dans des contenants de verre seulement. Ce produit attaque certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
N,N-DIMETHYLACETAMIDE	127-19-5	TWA	10 ppm 36 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	10 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Effet adverse sur la reproduction. Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	10 ppm 36 mg/m <sup>3</sup>	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants. Matériel suggéré: Viton® (Fluoroélastomère). Nitrile. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Clair et incolore.
Odeur	Ammoniacque.
Seuil olfactif	47ppm
pH	Solution aqueuse 20% = pH 4.0 - 7.0.
Point de fusion / congélation	-20°C
Point initial d'ébullition	164.5-166°C
Plage d'ébullition	164.5-166°C
Point d'éclair	64°C
Taux d'évaporation	< 0.17 (Butyl Acetate = 1.0).
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	1.8%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	11.5%
Tension de vapeur	2 hPa à 21.7 °C.
Densité de vapeur	3.01 - (Air = 1.0)-
Densité	0.937g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Miscible avec l'eau en toutes proportions. Miscible avec la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow: -0.77.
Température d'auto-inflammation	490°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	1.02 mPa s @ 20 °C.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations	Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles. Éviter l'humidité.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les composés hautement halogénés (tétrachlorure de carbone, hexachlorocyclohexane), la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## N,N-DIMÉTHYLACÉTAMIDE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigüe :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, lésions au foie (hypertrophie, nécrose), toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, somnolence, délire, dépression, fatigue, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, lésions au foie, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, somnolence, confusion, hallucination, délire, dépression, convulsions, nausées et vomissements.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Est reconnu comme agent cancérigène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, lésions aux foie (jaunisse), douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, confusion, somnolence, irritabilité, larmolement, fatigue, nausées et vomissements. L'exposition prolongée à ce produit est susceptible d'entraîner des anomalies du système reproducteur chez l'humain. Peut provoquer des malformations du fœtus.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 5680 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - >2000 mg/kg
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 inhalation - Rat 2475 ppm - 1 h.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	CL50 - Leuciscus idus (Ide) - Essai en statique: >500 mg/L - 96 h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Immobilisation >500 mg/L - 48 h. CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - Essai en statique: >500 mg/L - 72 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 14 jr Résultat: 77 - 83 % - Facilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 302)
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	N/R
<b>Appellation réglementaire</b>	
<b>Classification du TMD</b>	
<b>Groupe d'emballage</b>	
<b>Indice de quantité limitée</b>	
<b>Indice PIU</b>	
<b>Dispositions particulières</b>	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Liquides inflammables catégorie 4 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 4 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2025-01-28